

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 12 (1920)
Heft: 12

Artikel: Echos de la presse à propos du congrès syndical suisse
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383344>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

cher le salaire d'ouvriers qualifiés. Le maximum actuel de 4000 francs doit être complètement supprimé.

De ce fait, l'article 79, qui donne des explications sur la façon de calculer l'indemnité due à un ouvrier qui a fait une maladie ou du service militaire, serait entièrement abrogé, ce qui simplifierait considérablement les calculs.

Le revision immédiate de la rente définitivement fixée par les médecins ou les organes de l'assurance doit être empêchée par une modification de l'article 80. Une certaine stabilité est nécessaire ici, malgré toute la prudence qui est de justice. L'article 83 prévoit une indemnité d'enterrement de 40 francs. Ce montant doit être augmenté à 100 francs.

Une proposition est présentée à l'article 84 précisant le droit de rente de l'épouse. A l'article 85 on demande l'augmentation de la rente des enfants, si l'enfant a déjà perdu son père ou sa mère; jusqu'ici elle était fixée de 15 à 20 pour cent, à l'avenir elle doit être de 25 à 30 pour cent. La rente maximum pour l'époux survivant, y compris les enfants, ne doit pas dépasser, selon une proposition à l'article 86, le 66 $\frac{2}{3}$ pour cent, à l'encontre de la loi actuelle prévoyant le 60 pour cent. Il en est de même de l'article 87 en ce qui concerne les parents, frères, sœurs, grands parents, qui prévoit une rente jusqu'à 30 pour cent, tandis que la loi en vigueur n'accorde que le 20 pour cent.

Il y a encore quelques modifications moins importantes, mais qui peuvent cependant être d'une grande importance pour les intéressés. C'est ainsi qu'à l'art. 91 les prestations en argent *peuvent* subir une réduction proportionnelle si la maladie, l'invalidité ou la mort ne sont que partiellement la conséquence de l'accident. La loi actuelle dit que les prestations *doivent* être réduites. Dans de nombreux cas, cette disposition signifie une injustice. L'indemnité de chômage doit être payée comptant chaque semaine. En cas d'accidents provoqués intentionnellement, l'office doit refuser sans autre l'indemnité. On estime aussi qu'il est injuste que des réductions d'indemnités soient faites dans les cas d'accidents provoqués par « une faute grave », la notion de faute grave est par trop vague.

Une revendication qui n'a que peu de portée financière a été présentée à l'article 108; on demande que la prime pour les accidents non professionnels soit mise à la charge de la Confédération et du patron. Jusqu'ici la Confédération en payait le quart et l'assuré les trois quarts. A l'avenir la Confédération et le patron devraient payer chacun la moitié. En réalité, le paiement de la prime est aujourd'hui déjà mis dans de nombreux cas à la charge des établissements.

A l'article 117 on demande l'augmentation de la somme de salaire pour laquelle la Confédération paye un huitième de la prime des assurés volontaires; elle doit comporter 6000 fr. au lieu de 3000 fr., conformément à la dépréciation de la valeur d'argent.

Par ce bref exposé on constatera sans doute que cette œuvre de revision revêt une haute importance. La nécessité de reviser la loi a été généralement reconnue; par contre, des divergences d'opinion se font jour en ce qui concerne le problème matériel. Cela ressortira bientôt dans la discussion de nos propositions par les autorités. La lutte véritable pour la revision de la loi n'est qu'à ses débuts; son succès dépendra essentiellement de l'unité des ouvriers; toutes nos forces sont nécessaires pour éviter une défaite: Révisionnisme conscient ou phrase révolutionnaire, tout est là!



Echos de la presse à propos du Congrès syndical suisse

Vorwärts, de Bâle.

L'importance du résultat de Neuchâtel réside dans le fait qu'il précise clairement et sans équivoque ce qui doit arriver et que la nouvelle ère est déjà dans une phase avancée de maturité. Les vérités ne sont jamais devenues d'un jour à l'autre le bien commun de la masse, surtout quand ce qui est suranné dispose encore de moyens aussi efficaces que la machinerie d'une grande organisation syndicale. Nous ne sommes pas allés à Neuchâtel avec des illusions. Le résultat est appréciable. Ce qui n'est pas encore un fait accompli le deviendra un jour, l'action se continue.

Volksrecht, de Zurich.

En résumé, on peut dire que si le congrès n'a pas donné pour le moment aucun ou très peu de résultat pratique, il a quand même révélé clairement combien les forces agissantes, progressives sont puissantes et combien elles ont d'influence. Et ce qui est surtout réjouissant c'est que les partisans du point de vue de la lutte de classe révolutionnaire ont pleine confiance en l'avenir. Nous sommes certains que les débats du congrès ont une grande valeur de propagande. Nombreux seront les délégués qui retourneront chez eux avec une autre opinion que celle qu'ils ont apporté à Neuchâtel, et c'est ce qui ne manquera pas d'exercer son influence sur les collègues. Et s'il arrivait que les délégués des congrès futurs ne soient plus élus par les comités centraux, mais par les sections elles-mêmes, les débats présenteront un tableau tout autre, ils seront portés par la ferme volonté de risquer le tout pour libérer l'humanité du joug du capitalisme et ériger une société basée sur le principe du communisme.

Le Bauarbeiter (ouvrier du bâtiment).

Le congrès a siégé, le résultat est cependant tel qu'il peut être taxé de fort minime, à de nombreux égards il ne valait même pas la délégation. C'est ce qu'il faut dire ici, même si cette constatation n'était guère édifiante. Il est possible que les camarades de la direction réformiste sont satisfaits de ce résultat et remercient Dieu de les avoir fait passer une fois encore l'écueil « dangereux » de la côte moscovite.

Einigkeit (tailleurs).

Nous voulons que le congrès syndical soit, non pas un parlement de bavards, mais la plus haute instance décidant sur tous les nouveaux problèmes généraux et de luttes futures.

Holzarbeiterzeitung (ouvriers sur bois).

« Il faut que l'Union syndicale prouve par sa capacité d'action et sa préparation de lutte, aussi bien pour la défense que pour l'attaque, qu'elle n'est pas seulement une grande corbeille à papier. Il faut que l'organisation fédérative vieillie et relâchée soit remplacée par un appareil discipliné et centralisé de lutte. Nous n'avons pas besoin de congrès syndical pour constater seulement l'effectif de chaque fédération syndicale, le nombre des mouvements menés par chaque fédération et quel syndicat possède encore des statuts, des choses que l'on aurait du jeter depuis longtemps au gâchet. Ces données peuvent être obtenues à meilleur marché. Nous reviendrons sur ces questions dans un autre article. Et si cette idée devait être considérée comme un explosif et une propagande en faveur de la scission, les gens qui affirment de telles choses sont véritablement fous. »

Les journaux que nous citons ici représentent tous le point de vue de l'opposition.

Ils estiment que le congrès n'a pas eu de résultat pratique. Cette conception est compréhensible du point de vue de l'opposition. Ce n'est pas la nôtre; le refus d'admettre l'organisation unifiée est pour nous des plus significatif, surtout si l'on considère que l'organe du parti communiste a avoué franchement qu'elle ne devait être qu'un moyen pour gagner les syndicats à la tactique communiste. Car cela aurait signifié la ruine des fédérations syndicales.

Si le *Volksrecht* croit que le mode d'élection des délégués par les sections donnerait au congrès une autre physionomie, nous lui objectons que dans la plupart des fédérations ayant à élire plusieurs délégués, la majorité d'entre eux a été nommée par les sections et que c'est justement l'opposition (ouvriers sur bois) qui a donné à ses délégués le mandat impératif de voter pour l'organisation unifiée. Dans ces conditions il est fort indifférent que les mandats soient distribués aux délégués par les sections ou par le comité central.

Nous pouvons dire aux ouvriers du bâtiment que « l'écueil » de la côte moscovite peut devenir pour le moins aussi dangereuse pour la Fédération des ouvriers du bâtiment que, par exemple, pour les métallurgistes ou les typographes. Il est certain que la Fédération des entrepreneurs du bâtiment, à laquelle ils se heurtent, ne s'effrayera pas des plus énergiques résolutions qui ne peuvent s'appuyer sur aucune circonstance réelle. Ce n'est pas par hasard que « l'orientation la plus extrémiste » est surtout propagée dans les sphères où la masse n'a pas encore pu être gagnée à la lutte syndicale.

C'est le commentaire de la *Holzarbeiterzeitung* qui nous plait le moins. Le ton qu'elle affecte dans une chose aussi sérieuse est plutôt burlesque.

Le congrès doit examiner les questions qui lui sont soumises avec sérieux et d'une façon approfondie. Si cette examen fait ressortir la légèreté d'une proposition, elle ne peut avoir pour résultat que la « grande corbeille à papier ».

La théorie d'un appareil de lutte discipliné et centralisé est fort belle, mais elle reste une théorie aussi pour les ouvriers sur bois, dont le comité central n'a pas même voulu d'une organisation unifiée avec les ouvriers du bâtiment. Si la *Holzarbeiterzeitung* apprécie si peu aujourd'hui les travaux de statistique de l'Union syndicale, nous lui rappelons le temps où l'on ne possédait pas encore de statistique. A cette époque la situation des ouvriers était recouverte d'un voile mystérieux. Les fédérations restaient perplexes devant les plus simples questions d'organisation. Ce n'est que grâce à la statistique syndicale que nous avons pu obtenir peu à peu une certaine unité dans l'orientation des questions d'organisation. Nous remarquons en outre que ce n'est que grâce à la statistique syndicale qu'il a été possible d'avoir un aperçu général sûr sur les luttes économiques. L'énorme capacité d'action des fédérations, exprimée par environ 2000 mouvements de salaire en cours de l'année écoulée, diminue les arguments de ceux qui propagent jour et nuit la phrase des « luttes en masses », mais le fait lui-même ne peut pas être dénié. Il prouve aujourd'hui, et certainement ces prochains temps encore, que l'importance des fédérations syndicales réside dans les actions individuelles, que c'est dans celles-ci que les batailles seront menées et le succès obtenu. Les syndicats sont tellement orientés sur ces actions et sur cette tactique de lutte qu'une nouvelle orientation, dans le sens de Bâle ou de Moscou, ravirait aux ouvriers leurs moyens de défense au sein de la société capitaliste.

Nous vivons au milieu d'une révolution. Nous ne savons pas si elle sera décidée par les mitrailleuses et

les canons, ce n'est pas cela qui est en discussion ici. Mais nous savons qu'il faut nous conformer à la situation du moment, que notre attitude dépend de celle de notre adversaire. S'il est réactionnaire, nous lui répondons par la lutte révolutionnaire, s'il est prêt à concéder des réformes, nous y travaillerons autant que possible, en évaluant les forces en présence, car elles marquent toujours la mesure des succès que l'on peut espérer. Par contre, nous nous refusons à jouer l'avenir sur une seule carte!



Les industries suisses et la concurrence internationale

Un livre du Dr Pierre-Henri Schmidt vient de paraître en deuxième édition et en langue allemande chez Orell Füssli, qui mérite la plus haute attention.

« Tandis que chez les grandes puissances le développement industriel, l'expansion coloniale, la politique mondiale et la force militaire sont certainement étroitement liés, on a, par contre, le singulier spectacle d'un petit pays, placé au milieu du continent européen, éloigné de la mer, auquel la mère nature n'a alloué que de maigres dons, qui ne possède ni armée permanente, ni flotte, ni colonies, sans grande diplomatie, devient une grande puissance industrielle et mène avec autant d'audace que de succès une lutte qui semble si inégale, pour la puissance économique et arrive à conquérir une place toujours plus considérable parmi les grands Etats. Nulle part les possibilités de ravitaillement qu'accordent le propre territoire et la puissance économique obtenue par le travail des habitants ne présentent un contraste plus frappant qu'en Suisse. » « La Suisse n'est pas restée en arrière dans la lutte gigantesque pour le progrès industriel; aujourd'hui elle se place au premier rang dans la lutte pacifique entre nations. Oui, l'industrie suisse s'est étendue, plus que n'importe quel autre, bien au-delà des frontières de son propre territoire; elle a créé dans les pays environnants comme dans les pays les plus éloignés des centaines de fabriques et s'efforce de cette manière à rompre l'étroit rayon et les précaires conditions de production de la patrie, et cela sans abandonner la liaison avec l'économie nationale du pays... » « La pensée de représenter dans sa généralité le domaine de la concurrence industrielle internationale n'est pas venue à l'idée de l'auteur; il s'est contenté de donner avec satisfaction l'exemple d'une partie relativement petite du monde, où l'activité professionnelle a pris un développement particulier qui, avec ses embranchements mondiaux, est quand même un phénomène typique de la lutte de concurrence internationale. »

Ces extraits de l'introduction nous donnent une idée de l'esprit et de la tendance de cette œuvre. Sa riche documentation ressort déjà de la table des matières. L'ouvrage se divise en deux parties, sur les *forces productives* et la *lutte pour la vente* qui, réunis, forment un volume de 212 pages. Le premier livre comprend les *matières premières*, les *forces motrices*, la *main-d'œuvre* et le *capital*. Le second la *lutte pour la vente* et le *marché mondial*. Le premier chapitre sur les *matières premières* traite entre autres la situation géographique de la Suisse, les exigences de la fabrication moderne de denrées, les localités dans lesquelles la grande industrie réside; les voies fluviales et les débouchés à la mer; les trésors de la terre, les terrains de culture; la pauvreté en industries nationales, les minerais des Alpes, la production du fer dans le Jura, l'importation du fer; la question des matières premières dans l'industrie chimique, les salines; les forêts, la